











A-2990/2

143245



LETTRES

SUR

L'ESPAGNE.

SUBLIESTAGNE

HESSEL

ero er et 1, ball rom er a jus-

Total Hard Secretarian

MANAMENTA AND MARCHE

Saywork mellion to be qualify been

LEST ACRE

Carindai Spring and

Strangen and Charles and Charl

A FLETTE

LETTRES SUR L'ESPAGNE,

OU

ESSAI

SUR LES MOEURS, LES USAGES

ET

LA LITTÉRATURE DE CE ROYAUME,

Par FEU LA DIXMERIE;

Précédé d'un Éloge de l'Auteur, et suivi d'un Précis sur les formes judiciaires de l'Inquisition, par C. P.;

AUGMENTÉ D'UNE ANECDOTE ESPAGNOLE ET DE PIÈCES FUGITIVES,

PAR MME. FANNY DE BEAUHARNAIS.

TOME SECOND.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ÉCONOMIQUE, Rue de la Harpe, Nº. 94, ancien Collége d'Harcourt.

1809.

LUTTRES SUR L'ESPAGNE,

ESSAI

SURTHS MODDER, LES USAGES

AT DETERMENT OF CRUCKIONE

发展的数据,10.1

en resultant transport, reputably a system of the di-

an appropria drammer drain in color

STATE THE PARTY OF THE PARTY OF THE

AVERT AND TO

STAKE A

ADOPKO REGA TRANSPORTAN AMARIA (ED ANDREAS AND ANDREAS

.0081

LETTRES

SUR

L'ESPAGNE.

LETTRE XXXVIII.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ESCURIAL. MANUSCRITS ARABES QU'ELLE RENFERME. MORCEAUX TIRÉS DE CES MANUSCRITS.

CETTE bibliothèque, mon ami, est sur-tout célèbre par les manuscrits arabes qu'elle possède. Philippe II n'avait rien épargné pour en recueillir un très-grand nombre. Il s'accrut encore par la capture que fit un capitaine espagnol de trois vaisseaux maroquins, où se trouvaient trois mille manuscrits arabesques, tous précieux, et tous appartenant au roi de Maroc. Ce prince offrit à Philippe III soixante-dix mille ducats d'or pour la rançon des livres seulement. Le roi catholique refusa l'or, et demanda la liberté de tous les esclaves chrétiens que le Miramolin avait en son pouvoir. Une guerre qui survint au

prince maure empêcha cet échange, qui eût fait un honneur égal aux deux souverains.

La bibliothèque de l'Escurial essuya, en 1671, un horrible incendie. On ne put sauver environ que quinze cents manuscrits arabes. Elle en renfermait plus de six à huit mille auparavant.

Les Arabes ont eu de très-bons poètes, et leur langue est très-favorable à la poésie. Elle permet au poète d'employer un même mot en cent manières différentes. Par exemple, le seul mot ain, qui exprime la partie du corps que nous nommons l'ouïe, a fourni tout le sujet d'un fort joli poëme. Ce mot ain y est employé jusqu'à cinquante fois, et toujours sous un aspect différent. On cite un autre petit poëme, où l'expression qui peut désigner une jeune fille est employée plusieurs fois, sans que le même mot soit jamais répété. Mais on aurait tort d'essayer de traduire ces sortes de vers : ils tiennent encore moins au génie de la langue qu'à sa constitution physique. On peut les comparer à certains vins qui ne peuvent être transportés sans perdre de leur vertu. Il semble, au surplus, que les Arabes soient nés pour la poésie, tant ce talent est répandu parmi eux. Ils ont, en vers, nonseulement leur propre histoire, mais encore la grammaire, la rhétorique, la philosophie, les

mathématiques, la théologie, et même jusqu'à la jurisprudence. On dirait que les sciences n'ont d'attraits pour eux qu'autant qu'elles se parent des couleurs de la poésie.

Mais on ne sera pas surpris que les Arabes aient cultivé la poésie avec tant d'application, lorsqu'on réfléchira sur les honneurs qu'ils rendaient aux poètes, et la manière généreuse dont leurs rois récompensaient leurs talens et quelquesois leurs moindres travaux. Je vais vous citer deux distiques que le poète Alaeldin fit, surle-champ, pour Malek-Aldaer-Bibars, roi d'Égypte, qui, en récompense, lui fit donner cinq mille monnaies d'or. Voici, à peu près, le sens du premier distique:

Du sort impérieux ne crains pas le courroux; Dieu veille sur les rois comme il veille sur nous.

Voici le second:

Quand le Ciel à nos vœux s'empresse d'adhérer, C'est qu'il veut nous ravir la douceur d'espérer.

Abi-Tamain-Habid, qui était le prince des poètes de son temps, ayant présenté un poëme de sa composition à un grand prince, celui-ci lui fit donner cinquante mille monnaies d'or, et ajouta: Cette somme est encore au-dessous

du mérite de votre poëme. On a vu, en France, le cardinal de Richelieu en dire à peu près autant à Colletet, et payer fort cher ces trois vers de basse-cour, où l'on peint

La canne s'humectant de la bourbe et de l'eau, D'une voix enrouée, et d'un battement d'aile, Anime le canard qui languit auprès d'elle.

On a fait depuis de bien meilleurs vers qui ont été bien moins récompensés.

Revenons à M. Carisi. Il nous apprend que les anciens Arabes ne connaissaient pas de genre de mérite préférable à celui d'exprimer élégamment leurs pensées en vers. « C'est pourquoi, » dit un de leurs anciens auteurs, lorsqu'une » de leurs contrées possède un grand poète, les » autres contrées la félicitent sur le bonheur » qu'elle a eu de le produire et la gloire qui en » résulte pour elle. Les Arabes ne faisaient de » réjouissances solennelles qu'à la naissance d'un » garçon, lorsqu'il y avait parmi eux un grand » poète, ou lorsqu'une jument mettait bas un

Les plus fameux poètes de Fetz, et il y en avait toujours un grand nombre, plus ou moins célèbres, s'assemblaient tous les ans devant le roi; et là, en présence des personnages les plus

» beau poulain ».

distingués de la cour et les plus éclairés de la ville, ils récitaient des vers en l'honneur du Prophète des Musulmans. Celui qui avait réuni le plus de suffrages était gratifié par le roi d'un très-beau cheval, d'une esclave, d'un habit pareil à celui que portait le souverain, et de cent monnaies d'or; de plus, le roi faisait donner cinquante monnaies d'or à chacun de ceux qui étaient entrés en lice. Il ne voulait pas qu'aucun poète sortit mécontent de sa présence.

On a vu, dans le premier extrait du catalogue de ces manuscrits, quelle fut autrefois la passion des Arabes pour la poésie; on peut ajouter que cette passion fut à peu près commune aux deux sexes. Le manuscrit 356 va nous en fournir un exemple qui fait anecdote. Il est de l'année de l'égire 815, et renferme une paraphrase de l'épitre de Zaydun. Ce commentaire est l'ouvrage d'Ebn-Nobatta, célèbre poète, né à Damas. Quant à l'épitre, elle est d'Abulaalid-Ben-Abdalla-Ben-Zaydun, écrivain fameux parmi les Arabes, et qui composa divers ouvrages, tant en prose qu'en vers. Il naquit à Cordoue l'an 394 de l'égire, et de notre ère 1003. Son extraction était noble, et il fut visir du roi de Séville, Abad-Ben-Mohamad. Il mourut dans cette même ville l'an 463.

Voici à quelle occasion cette épitre fut composée.

Valadate, fille du roi Mohamad, avait et beaucoup d'inclination et beaucoup de talens pour la poésie; elle entretenait une correspondance avec les plus fameux poètes de son temps, et elle recherchait leur conversation comme ils recherchaient la sienne. Elle faisait, dit-on, des vers pleins d'agrémens et de sel; mais pour en bien juger, il faudrait les lire en arabe. Nous allons essayer de rendre en vers français une espèce de madrigal de cette princesse. Il est adressé à quelqu'un qui dut le trouver encore plus agréable par le fond que par la forme. Le voici:

Tu ne t'émeus qu'en ma présence;
Je rougis en t'apercevant.
Ai-je sur toi plus de puissance
Que tu n'as sur moi d'ascendant?
Je puis douter encor de mon faible avantage,
Et tu ne peux douter du tien.
Ma rougeur dit bien davantage
Que ton trouble caché qui ne dit presque rien.

Quand on est jeune et belle, qu'on fait agréablement des vers, et qu'on joint à tous ces avantages celui d'être princesse, on peut aussi bien inspirer des passions que les chanter. Valadate en inspira une très-violente à Hédusi, un des

principaux nobles de Cordoue; l'amour ne fut jamais au dépourvu d'expédiens. Hédusi eut recours à la ruse pour accélérer ses progrès dans l'ame de la princesse; il parvint à faire introduire auprès d'elle une femme intrigante et spirituelle, qu'il avait gagnée à force de présens, et qui était capable de bien seconder ses vues. Ebw-Zaydun, informé de cette intrigue, en concut la plus vive jalousie. Il aimait luimême la princesse, et dans la fougue de son indignation, il lui adressa la sanglante épitre qui fait en partie l'objet de cet article. Nous regrettons qu'on ne l'ait ni transcrite, ni traduite dans le catalogue, et même qu'on nous y laisse ignorer la suite de cette aventure intéressante.

L'article 721 va nous fournir quelques autres détails; le manuscrit qu'on y cite, est de l'an de l'églige 725, et de J. C. 1324. Il a pour titre: les Préceptes de la Sagesse. C'est un recueil moitié prose, moitié vers, où l'on a rassemblé différens apophtègmes sur la politique et sur la morale. Ils sont tirés des meilleurs écrivains arabes, et nous allons en traduire quelques-uns pour donner à nos lecteurs une idée de la manière dont cette nation pensait sur ces deux objets importans. On peut aussi consulter à ce

sujet Erpénius, qui a rassemblé un grand nombre de ces maximes dans sa *Grammaire arabe*. Celles que nous citons sont tirées du manuscrit de l'Escuriale.

" Les paroles, disent les écrivains arabes, sont fort semblables à certains mets dont l'usage est salutaire et l'abus nuisible.

» Celui qui augmente le nombre de ses » amis, augmente aussi celui de ses créanciers.

» Gardez-vous autant de l'envie de vos amis,

» que de la malignité de vos ennemis. — Celui

» qui ne supporte qu'avec impatience un mot

» piquant, est souvent obligé d'en souffrir » plusieurs.

» Il vaut mieux vivre toujours seul que de » se trouver une fois dans la société des mé-

» chans. — Tout perd son prix en se multi-

» pliant, excepté les bonnes mœurs. — Le

» temps atténue également les plaisirs et les » infortunes.

» On rapporte que le calife Osenmervan,
 » disait un jour, en parlant de deux armées;

» savoir, de la sienne et de celle des ennemis:

» Que Dieu les perde toutes les deux; car » l'une veut mon sang, et l'autre mes trésors.

» La fureur de bâtir est l'alchimie des grands.

» - Celui qui ne récompense pas le mérite est

» un indigent ou un envieux. — Quiconque

» est admis dans le conseil des rois, doit y

» entrer aveugle et en sortir sourd.

» La cour des souverains est l'antre des af-» faires : il faut beaucoup de patience pour y

» pénétrer, et d'habilete pour en sortir ».

LETTRE XXXIX (*).

LA VÉNALITÉ DES CHARGES TOTALEMENT INCONNUE EN ESPAGNE. RÉFLEXIONS SUR CE SUJET, AINSI QUE SUR LA PROCÉDURE CRIMINELLE DES ESPAGNOLS ET LA NÔTRE.

Nulle charge n'est vénale en Espagne; toutes le sont à peu près en France. Ce court parallèle ne tourne pas sans doute à notre avantage.

Aucune nation ne partage avec nous cette tache, ou, si vous le voulez, cet opprobre; aucune, même la plus barbare, n'imagina de

^(*) Le lecteur est prié d'observer que cette Lettre a été écrite en 1776, et qu'alors les charges étaient vénales : elles ne le sont plus aujourd'hui; et la critique qu'on fait du temps passé, fait l'éloge du temps présent.

vendre à un citoyen quelconque le droit de juger ses concitoyens.

Ne nous en prenons pas toutefois à nos magistrats. Ils n'ont point sollicité la loi qui autorise cet abus. Elle éprouva, même dans son
origine, beaucoup de réclamations de la part
de nos tribunaux. Il fut un temps où chaque
capitaine payait le droit de mener, un jour de
bataille, cinquante hommes à la boucherie; luimême ne pouvait acquérir qu'à prix d'argent
le droit de se faire tuer en hausse-col. Fallait-il
pour cela qu'il n'y eût point d'officiers en France?
Et celui d'entr'eux qui se battait bien, en était-il
moins honoré pour avoir acheté le droit de se
battre?

Nous avons vu extirper ce dernier abus. Le temps amènera, sans doute, la réforme de l'autre.

Un abus que ni les magistrats, ni vous, ni moi ne pouvons rectifier, c'est l'épouvantable chaos de nos lois; à peine l'esprit humain oserat-il entreprendre de le débrouiller. C'est peu de se contrarier, elles s'entredétruisent. Le pour et le contre peuvent se soutenir affirmativement, quelquefois même avec toute la bonne foi possible. Souvent, aussi, on peut embrouiller l'un et l'autre; de manière que le juge en soit réduit à mettre les lois à l'écart, pour s'en tenir aux

simples notions du bon sens. Dès-lors la loi seule est en défaut; le juge et les plaideurs sont absous. Ils n'ont plus qu'à se justifier au tribunal de leur conscience; et ce tribunal est toujours indulgent, pour peu que la loi soit obscure.

C'est le code et le digeste qui doivent juger ce que nos lois nationales n'ont pu prévoir. C'est le code et le digeste qui régissent encore une partie de nos provinces. L'Empire romain est détruit depuis dix siècles, et ses lois règnent encore parmi nous, malgré la différence des temps, des mœurs, et de la constitution politique. Or, qu'est-ce que le code et le digeste? Une compilation de lois nées dans différentes circonstances, dans différens siècles, dans une constitution opposée à la nôtre, et relativement à des usages qui, pour la plupart, nous sont aujourd'hui inconnus. C'est dire à l'habitant du Nord: ne sois pas autrement couvert que l'habitant du Midi, ou donner à ce dernier la pelisse du Russe et du Norvégien.

Mais le code, le digeste ou les pandectes, les novelles, les instituts, tous ces recueils, si laborieusement rassemblés, pour des temps qui ne sont plus les nôtres, par un souverain qui ne fut point le nôtre; ces compilations, dis-je, sont encore moins embarrassantes, pour quiconque les étu-

die, que les commentaires faits pour les débrouiller. On a surchargé le texte d'éclaircissemens
qui l'obscurcissent. Pourquoi des éclaircissemens? Une loi ne doit - elle pas être claire?
Pourquoi commenter ce qui doit être simple?
On a dit, et avec raison, que pour apprendre
les lois il fallait n'en lire que le texte. Eh! que
m'importe ce qu'ont pensé Cujas et Barthole!
Ils ont pensé, et la loi parle; c'est elle que je
dois écouter. Ses interprètes n'étaient ni empereurs, ni dictateurs, ni même décemvirs. Ils ont
pu se tromper; ils m'entraîneront dans leur
erreur. Ecoutez la raison, qui n'erre jamais,
ou le texte qui, au moins, est une erreur législative.

Justinien prétendit rendre un grand service aux tribunaux en rassemblant en corps toute la jurisprudence romaine, éparse dans tant de volumes. Il en fit un Abrégé qui mériterait d'en avoir un. Je m'explique. Il ne se borna point à compiler les lois promulguées dans Rome, depuis son origine, ou dans Constantinople, depuis la translation de l'empire; il érigea en lois de simples dépêches de tel ou tel empereur, tel ou tel billet envoyé par Caligula, Néron, Héliogabale, etc. On peut juger de la loi par son auteur, et quelquefois de l'auteur par la loi.

Certain Philosophe s'écriait, en contemplant le luxe d'un riche athénien: Que de choses dont je n'ai que faire! On en peut dire autant du code et du digeste, et des instituts et des novelles. Ne dissimulons pourtant point que ce ramas informe est, à bien des égards, un des plus riches monumens de la sagesse humaine.

Quelques provinces de France, réunies à la couronne par droit de succession plutôt que par droit de conquête, ou qui se sont donnés sous certaines réserves; ces provinces, dis-je, ont regardé comme un avantage de s'en tenir à ce qu'on nomme le droit écrit, comme si le nôtre n'était que verbal. Ces provinces françaises ne connaissent d'autres législateurs que ceux de l'ancienne Rome ou du bas Empire. Là, le pouvoir paternel s'étend plus loin que le pouvoir monarchique. Ailleurs, les lois règlent l'ordre de la succession, ou, pour mieux dire, c'est la nature qui l'a réglé. Ici, la volonté du père peut renverser l'ordre même de la nature: elle fait d'un aîné un cadet, d'un cadet un aîné; c'est le pouvoir patriarchal dans toute sa plénitude. Un fils est esclave; un père est despote. Il est vrai que, si l'un des deux doit l'être, le droit romain n'a point mal choisi. Il y a moins de mauvais pères que de fils dénaturés.

On ne se plaît point à détruire son propre ouvrage. Ces défauts doivent être bien révoltans, lorsqu'ils choquent les yeux mêmes de son auteur. L'amour-propre, qui se glisse par-tout, fortifie encore la tendresse paternelle; l'orgueil, qui se glisse par-tout aussi, peut, trop souvent, affaiblir le respect filial.

Les passions dominent plus impérieusement la jeunesse que l'âge mûr, et sur-tout que la décrépitude. Elles sont de tout âge, me direzvous, et j'en demeure d'accord; mais, pour l'ordinaire, elles sont en raison de nos moyens. Le vieillard, glacé par l'âge, est plus docile aux conseils de la raison que le jeune homme emporté par la fougue de ses sens. Il n'en est pas moins vrai que la loi romaine étend trop loin les priviléges de la paternité. Peut-être est-elle un peu trop restreinte par les lois françaises. Le père cesse, en quelque sorte, d'en avoir aussitôt qu'il cesse d'être nécessaire à ses enfans; ils peuvent même devancer l'âge de la majorité par l'émancipation. La loi, en France, paraît se méfier de la nature; la loi, à Rome, s'y fiait trop aveuglement.

On dit communément que la France est le pays du monde qui renferme de meilleures lois, et le pays du monde où elles sont le plus mal observées. Mais, pour les observer, ou les faire observer, il faut les connaître; et elles sont en si grand nombre, la vie de l'homme est si bornée, qu'elle ne peut suffire à cette étude. Telle ordonnance déroge, en partie, à telle autre; celle-ci est détruite, à quelques égards, par la suivante; celle-là, partiellement encore, par des réglemens postérieurs. Nous avons bien l'esprit des ordonnances, mais ce n'est point l'ouvrage d'un législateur; c'est celui d'un jurisconsulte qui a pu se méprendre, et dont heureusement les méprises ne font point loi, comme tant d'autres.

Ce qu'un roi de France pourrait imaginer de mieux, serait de faire travailler à la refonte de cette immense collection, de la faire analyser et réduire; j'entends réduire à toute rigueur; de soumettre encore ce travail au plus sévère examen, et de lui donner ensuite la sanction légis-lative. On aurait alors, du moins à cet égard, un code qui ne serait plus un labyrinthe plus tortueux que celui de Crète. La fable prétend que Thésée échappa à celui-ci : rien ne nous atteste que nul Thésée moderne ait su se tirer du nôtre. Que vous dirai-je, ou plutôt que ne vous dirai-je pas de nos coutumes? Leur origine exigeait qu'elles fussent bizarres; presque

nulle d'entr'elles n'a dérogé à cette origine. Une centaine de tyrans subalternes se partagèrent la France. Figurez-vous des bachas qui s'érigent en souverains dans leurs gouvernemens. L'usurpation et la crainte se touchent de près ; la faiblesse est compagne de la jalousie. Le châtelain, devenu roi d'une petite contrée, craignit l'ambition d'un voisin plus puissant que lui. Ses vassaux pouvaient être tentés d'appartenir au plus riche des deux. La seule inconstance attachée à l'humanité pouvait déterminer leur choix. Il fallait prévenir l'événement ; on ne pouvait le faire qu'en élevant une barrière insurmontable entre les peuples voisins. Ce ne fut cependant pas un mur pareil à celui de la Chine. Il n'arrêta point l'incursion des Tartares. Ce fut le mur que les Tartares mêmes n'osèrent essayer de détruire chez les Chinois, celui des préjugés.

Chaque seigneur français devenu souverain, et comptant ses vassaux par tête, comme un agriculteur attentif compte ses bœufs et ses moutons, craignant que la communication de son troupeau avec ceux de ses voisins, ne lui en débauchât une partie; que l'animal domestique ne trouvât le pâturage meilleur, l'eau plus limpide dans la contrée voisine, et ne se dît machinalement : broutons ici. Il fallut donc prévenir

prévenir cette communication. Le châtelain dit à ses serfs : tout est changé pour vous, parce que je l'ai jugé à propos. Vous avez cru jusqu'à présent que la livre de poids était de seize onces, elle n'est plus que de quatorze; que telle mesure devait contenir tant d'autres mesures plus petites; je réduis celle-ci aux deux tiers. Qu'un arpent avait tant de perches; il en aura vingt de moins. Votre champ, si je vous permets d'en avoir un, me reviendra, ou bien ayez l'adresse de faire un enfant mâle à votre femme; votre femme pourra enrichir légalement votre valet, et ne pourra vous donner une obole, ni la recevoir de vous. Je me réserve sur votre fille, lorsqu'elle se mariera, certain droit que l'époux croit ailleurs lui appartenir. Enfin, je serai votre maître, pour vous réduire à cultiver ma terre, et votre parent pour hériter de la vôtre.

Je glisse sur bien d'autres articles non moins ridicules; je glisserai même sur les commentaires, sinon plus ridicules, du moins plus fatigans. Rien ne prouve mieux combien une loi est défectueuse, que le besoin d'être commentée. Du reste, je viens de vous donner l'historique des coutumes. Elles naquirent de la fantaisie d'un seul, et devinrent une loi pour le

surplus. On murmura d'abord, on s'y accoutuma ensuite; ce qui arrivera toujours. L'habitude, a dit Montaigne, est une seconde nature. Un long usage consacre tout. Qu'on essaie aujourd'hui de supprimer les coutumes; vous verrez autant de voix s'élever pour leur maintien, qu'il s'en éleva contre leur établissement. Vous voilà donc réduit à caser, dans votre tête, plusieurs milliers de lois, outre sept à huit cents coutumes, qui toutes se contrarient? Je vous suppose assez courageux pour l'entreprendre! quel est l'homme assez prodigieux pour l'effectuer? On est savant à la Chine, lorsqu'on possède une partie de l'alphabet des Chinois, composé de quatre-vingt-dix mille caractères. Connaître la moindre partie de nos lois et de nos coutumes, ce serait aussi être bien savant parmi nous.

Le magistrat des Lettres Persannes, c'està-dire, celui que Montesquieu fait parler dans ses lettres, croit pouvoir se reposer sur les avocats du soin d'étudier les lois, et de le faire participer à leurs découvertes. Ce sont ceux qu'il appelle ses livres vivans, ses guides. Mais c'est demander sa route à quelqu'un qui a intérêt de nous égarer. Vous devez savoir la discerner de vous-même: vous devez être, en même

temps, capable de juger l'avocat et la partie. Je conçois que l'aréopage méritait la réputation qu'il eut, celle de bien juger. La jurisprudence athénienne était simple ; elle avait prévu les cas généraux : l'équité et les lumières naturelles du tribunal suppléaient aux omissions de la loi. D'ailleurs, la chicane était absolument banie de cette jurisdiction. Il était même défendu aux avocats d'employer les ressources de l'éloquence. Point d'exorde, nulle péroraison, nulle amplification. Le fait et les juges suppléèrent presque toujours aux moyens. Là, aucune loi n'avait prononcé que la forme devait emporter le fond. Est-ce ma faute si mon délégué est ignorant, inattentif ou paresseux? Dois-je perdre mon champ, parce qu'il aura négligé un avenir. Le champ que je réclame ou que je veux conserver, est-il à moi? Voilà ce que doit juger le tribunal à qui je m'adresse, ou que la constitution politique m'a choisi sans me consulter. Peu m'importe que l'agent qui m'est donné par l'usage et non par mon choix se soit mépris dans ses opérations; qu'il se soit écarté d'une route qu'il doit connaître, et qu'il m'est permis d'ignorer; ses méprises devraient être son fait, et non le mien, être payées par lui et non par moi.

Que dirons-nous, ou plutôt que ne dironsnous pas denotre ordonnance criminelle? Socrate. accusé parmi nous, risquerait de boire légalement la ciguë. La loi, dit-on, ne suppose point le crime : pourquoi donc offre-t-elle si peu de moyens à l'innocence pour se laver d'une fausse accusation? Il semble, au contraire, d'après notre manière de procéder au criminel, qu'être accusé c'est être convaincu. Tout devient piège autour de lui; on ne lui permet de marcher que dans les ténèbres; tout lui est caché, jusqu'aux imputations qui lui sont faites. Rarement on lui accorde un défenseur; plus l'accusation est grave, plus il lui est difficile d'en obtenir un. Il ne l'obtiendra même jamais, s'il est accusé au premier chef; moyen sûr d'encourager la calomnie; abus, qui a plus d'une fois conduit l'innocence à l'échafaud. Mais je suppose la première information faite, les charges trop faibles pour condamner l'accusé, à qui on avait interdit tout moyen de se défendre, et par luimême et avec le secours d'autrui : il n'est pas libre encore; on lui permet seulement de se choisir un défenseur; c'est-à-dire, qu'on lui permet de s'armer lorsqu'il n'a plus d'ennemis à combattre.

Ajoutons que le défenseur n'est pas moins

restreint dans ses recherches, que son client même. A-t-il fait quelques découvertes; c'està-dire, s'est-il procuré, à force d'argent, quelques éclaircissemens clandestins, il ne lui est pas même permis d'en user, de dire : J'ai vu, telle déposition existe, et elle est fausse, etc. Il ne doit parler que par hypothèse; ne doiton combattre qu'indirectement ce qu'il pourrait attaquer de front. On ne peut enfin lancer que des traits indécis, et qui, par cette raison, n'atteignent que rarement au but. L'accusé se rendrait coupable d'un nouveau délit, s'il paraissait avoir écarté le voile qui couvre juridiquement la première accusation. Voici quelque chose de plus fort. Il semblerait naturel que l'information se sit à charge et à décharge. L'ordonnance même l'exige; mais l'usage contraire a prévalu. Il est rare qu'on se donne la peine d'écrire ce qui peut être avantageux à l'accusé; rien n'est omis de ce qui le charge. Deux faux témoins, qui le déclarent coupable d'un forfait digne de la roue, l'emporteront sur vingt honnêtes gens qui l'ont perpétuellement connu honnête.

Montesquieu dit quelque part que les lois ont cru pouvoir s'en rapporter au témoignage de deux hommes, parce qu'il a bien fallu présumer favorablement de l'espèce humaine. Mais l'accusé est aussi un homme: il peut être accusé faussement; et dès-lors cet homme seul mérite, à coup sûr, plus d'égards que les deux autres. Cependant il est dans les cachots. Il est chargé de fers sur une simple délation, souvent même sur un soupçon vague. La loi prononce la peine de mort contre les faux témoins, et rien n'est plus juste; mais elle condamne au même supplice le faux témoin qui se rétracte volontairement. N'est-ce pas exiger qu'il persiste dans sa scélératesse? N'est-ce pas enlever à l'innocence les ressources qu'elle pourrait trouver dans les remords du délateur coupable? N'est-ce pas même interdire à celui-ci la liberté de réparer une méprise?

Il persiste, puisqu'il ne peut se rétracter qu'aux dépens de ses jours. Il faut que lui, ou celui qu'il a calomnié périsse : il donne à celui-ci la préférence. On me dira qu'il est difficile que deux hommes s'accordent pour en faire périr un autre par une fausse accusation. Ils ne s'accordent que trop souvent pour l'assassiner. L'un n'est ni plus difficile, ni plus dangereux que l'autre. Dans le premier cas, il faut que leurs mains

s'arment du poignard et se rougissent de sang. Dans le second, ils arment la justice du glaive, et c'est elle qui frappe.

Chez nos aïeux, l'accusateur était obligé de se mesurer, en champ clos, contre l'accusé. Il y eut certainement moins de faux délateurs alors qu'on en trouve aujourd'hui. Alors, aussi, il y eut une espèce d'instruction publique, et maintenant tout est caché; tout, jusqu'aux motifs de l'arrêt qui termine la procédure. Cet usage absurde et barbare n'existe que parmi nous. Partout ailleurs, une procédure criminelle n'est pas plus mystérieuse qu'une procédure purement civile. C'est, en particulier, ce qui se pratique en Angleterre, en Espagne, en Italie, chez toutes les nations du Nord, instruites plus tard que nous, mais plus promptes que nous à secouer certains préjugés, certains abus dignes des siècles de la plus profonde ignorance. Là, une voix de plus ne suffit point, comme ici, pour infliger à l'accusé la peine de mort; ce qui fait réellement dépendre la vie d'un homme de l'opinion ou de l'entêtement d'un seul homme. On sait qu'en Angleterre il faut l'unanimité de voix pour prononcer une peine capitale; une seule voix opposante arrête, à cet égard, toute espèce de décision. Il faut avouer que si les lois civiles des Anglais

sont aussi défectueuses que les nôtres, leurs lois criminelles sont infiniment plus raisonnables.

La société de Berne a proposé un prix pour quiconque donnerait le meilleur plan d'une instruction criminelle. Ce plan consiste en trois mots: Rendez là publique.

LETTRE XL.

OBSERVATIONS SUR LES PAYS IMAGINAIRES, ET EN PARTICULIER SUR LE DORADO.

ON est depuis long-temps persuadé au Pérou, qu'entre ce royaume et le Bresil, il existe un royaume très-étendu et très-opulent, qu'on a jugé à propos d'appeler le Grand-Petili. On ajoute qu'après que le Pérou eut été conquis par les Espagnols, les restes fugitifs des Incas s'établirent dans cette autre contrée, où ils avaient porté d'immenses richesses. Ils y fondèrent un nouvel empire, presqu'aussi puissant que celui qu'ils avaient perdu. Cependant le sénéchal Jean de Salinas, Pierre d'Ursua et d'autres ont fait, au rapport du père Joseph d'Acosta, dif-

férentes courses pour découvrir cet empire si vaste, et sont tous revenus sans en avoir trouvé les moindres vestiges. On sait aussi que vers la fin du règne de Charles II, un Espagnol appelé don Benoît Guirogua, homme d'un grand courage, mais d'une prudence bien inférieure à ce courage, s'engagea dans cette recherche avec des gens armés et entretenus à ses dépens. Il y consuma tout son bien, qui était très-considérable, et revint, après trois années de voyage, rapportant avec lui une chose plus précieuse que l'or, quoique moins estimée dans le monde, l'avantage d'être détrompé.

LE DORADO.

On dit aussi que dans la province qu'on appelle la Guiane, qui est au sud de Caracas, il existe une ville à laquelle on donne le nom de Dorado. On la nomme ainsi, parce qu'elle est, dit-on, si riche, que les couvertures des maisons y sont d'or massif. Le sénéchal Jean de Salinas a aussi cherché cette première habitation. Plusieurs autres en ont fait autant après lui, mais tous sans aucun succès. On dira peutêtre que si les Espagnols n'ont point réussi dans leurs recherches, ç'a été faute d'industrie ou de

courage. C'est ce qui m'oblige à copier ici, mot à mot, un passage bien singulier du P. d'Acosta. « Le sénéchal Jean de Salinas fit, dit-il, une tentative par la rivière de Maraguon ou des Amazones, mais avec peu de satisfaction. Il y a un passage appelé le Pango, qui doit être des plus dangereux du monde. La rivière s'y trouve resserrée entre deux rochers très-escarpés, et se précipite dans un lieu extrêmement profond, où l'eau forme des tourbillons si terribles, qu'il paraît impossible d'éviter d'y être englouti. Cependant, la hardiesse de ces hommes, aiguillonnée par l'attrait des richesses, leur fit tenter de franchir cet abime; ils se laissèrent tomber d'en haut, emportés par la fureur du courant, et s'attachèrent avec force aux canots dans lesquels ils étaient. Ces canots se renversèrent en tombant, et se submergèrent avec eux. Ils ne tardèrent point toutefois à reparaître sur l'eau, et ces hommes téméraires se virent hors de danger; mais ils ne trouvèrent point la riche Dorado. J'ajouterai que le bon Candide a été plus heureux. Il courut les mêmes périls; mais il trouva, dit-on, ce qu'il cherchait ».

LA VILLE DES CÉSARS.

Dans le Chilli, on parle d'un autre peuple

imaginaire qu'on appelle des Césars. C'est une tradition que, sous le règne de Charles-Quint, un vaisseau mit à la voile, chargé de plusieurs familles, pour peupler ce lieu, et qu'ayant mouillé sur la côte, les gens qu'il portait débarquèrent, entrèrent dans les terres et fondèrent une ville. On raconte qu'on les a vus labourer avec des socs d'or, et l'on ne s'en tient pas à cette seule particularité. Plusieurs personnes, comme on le présume bien, ont cherché cette nation si opulente. C'est ce que nous atteste le père Alphonse d'Ovalle, dans son Histoire du Chilli: mais ses recherches n'ont pas été heureuses. Le père Claude Clément a pu faire prendre, sur ce point, le change à beaucoup de ses lecteurs. Il dit dans ses Tables chronologiques, à l'année 1670 : « Le père Nicolas Mas-» cardi, de la compagnie de Jésus, fait la dé-» couverte de la ville des Césars dans le Chilli, » et prêche les Poyes, qui sont des Indiens » gentils ». Des deux parties de cette phrase, il n'y a que la dernière qui soit véritable. Le fait, tel que le rapporte le père Manuel Rodriguez, dans son État chronologique du Pérou, est que le père Mascardi se mit, en l'année 1670, à prêcher les Poyes, dans le dessein de passer delà à la ville des Césars, s'il pouvait la découvrir. Mais le second projet fut sans effet, car ce religieux continua de prêcher chez les Poyes jusqu'en 1673, temps où son zèle apostolique lui coûta la vie.

LE GRAND-GUIVIRA.

Au nord du nouveau Mexique, est un pays appelé Guivira, dont parlent tous les géographes que j'ai lus. Ainsi, on ne doute point de son existence. Je ne la révoque point moi-même en doute, à quelques égards, mais j'en rejette bien des particularités merveilleuses. L'opinion vulgaire des Mexiquains veut qu'il y ait là un empire très-florissant, auquel ils donnent, pour cette raison, l'épithète de grand. Ils l'appellent le Grand-Guivira. Ils disent que non-seulement le pays abonde en richesses, mais que les habitans en sont très-raisonnables et très-policés. Ils ajoutent que cet empire s'est formé des débris de celui du Mexique. Je ne sais quel prince du sang royal de Montézuma s'était retiré dans ces quartiers. On raconte à peu près les mêmes choses du grand Guivira, dans le Mexique, que du Grand-Païtily dans le Pérou.

Il est à croire que cette fable tire sa première origine d'un voyage que fit sur les côtes, en l'année 1540, François Vasquez-Coronado, de

qui le père Jean Torquemada dit, dans le premier tome de sa Monarchie des Indes, ce qui suit : « Des Indiens, qui habitaient ces déserts, » lui apprirent qu'à dix journées de là, dans les » terres, il y avait des gens qui s'habillaient » comme nous, qui fréquentaient la mer, et » avaient de grands vaisseaux; et ils lui montre-» rent, par signes, qu'ils portaient les mêmes » hardes et les mêmes habillemens que nos » Espagnols; mais il ne passa pas outre, parce » qu'il lui parut que ce serait trop s'éloigner des » autres, etc. » Il se peut faire que ces Indiens, qui ne s'expliquent que par signes, langage exposé à de grandes équivoques, ne voulussent pas désigner les habitans de Guivira, mais ceux des colonies françaises du Canada; et, suivant le lieu où se trouvaient alors les Espagnols, les signes pouvaient parfaitement bien s'appliquer, sans beaucoup de violence, à l'un comme à l'autre endroit. La brillante réputation de Guivira a peut-être aussi été fortifiée par une information qu'on présenta, suivant le même auteur, à Philippe II, et dans laquelle on disait, entr'autres choses, que je ne sais quels étrangers, ayant été emportés par la violence des vents, depuis la côte des îles de Bacalaos, vers le côté ou l'on place Guivira, avaient vu une ville riche et peuplée, fermée de murailles, dont les habitans étaient policés, affables et bien vétus, et où il se trouvait bien d'autres choses dignes d'être connues. L'information ne marquait point le nom de Guivira; mais, outre que la situation qu'on donnait à cette ville, dans ce récit, lui convenait, l'idée qu'on avait déjà de la culture de Guivira suffisait pour persuader que la ville découverte était de cet empire.

Quoi qu'il en soit, puisque cette information n'a engagé ni Philippe II, ni aucun de ses successeurs à entreprendre la découverte de Guivira; ils ont eu, sans doute, de fortes raisons pour s'en défier. J'en dis autant de la nouvelle qui fut apportée par François Vaguez-Coronado: Ni les Espagnols de Nouvelle-Espagne, ni les Français du Canada n'ont pénétré dans ce pays; ou, s'ils ont entrepris de le faire, et s'ils y sont parvenus, il suit qu'ils n'y ont pas trouvé l'opulence qu'ils cherchaient, puisqu'ils n'en ont point tenté la conquête. D'ailleurs, si les habitans de Guivira étaient si puissans et si policés, ils n'auraient pas manqué de se faire connaître depuis cent quatre-vingt-dix ans (à présent deux cent dix) que François Vaquez-Coronado en a apporté la première nouvelle. A quoi leur servent leurs grands vaisseaux, s'ils ne s'éloignent

pas plus des côtes avec eux que ne font les autres américains avec leurs canots et leurs pirogues?

Les géographes modernes, bien loin de représenter, dans le Guivira, un empire policé et opulent, assurent que les peuples en sont grossiers et très-pauvres. Thomas Corneille dit qu'ils se couvrent seulement avec des peaux de bœuf; qu'ils n'ont aucune sorte de pain, ni de grains pour en faire; qu'ils dévorent brutalement la graisse des bêtes nouvellement mortes, et qu'ils en boivent le sang; qu'ils vivent séparés par bandes, et changent de demeures, suivant que l'exige le besoin des pâturages pour leurs vaches, qui sont toutes leurs richesses.

LETTRE XLL

NOTIONS PUISÉES DANS LES MANUSCRITS ARABES SUR LES PIERRES PRÉCIEUSES, L'AGRICULTURE ET L'ÉCONOMIE RURALE.

U N arabe, nommé Abil-Rian ou Alburini, avait habité quarante ans les Indes orientales. Il était déjà très-instruit lorsqu'il y arriva. Il

apprit aux Indiens tout ce qu'il savait de la philosophie des Grecs et des Romains, et les Indiens lui apprirent tout ce qu'ils avaient pu deviner et connaître par eux-mêmes. Abil-Rian habitait, comme vous le voyez, la partie des pierres précieuses. Il étudia, avec soin, cette éblouissante partie de l'histoire naturelle. Il en fit un traité à part. Je vous offre ici un très-court abrégé de ce qu'il a écrit fort en détail, Il fait successivement connaître toutes les espèces de pierres précieuses qui se trouvent dans l'Orient, leur couleur, leur poids, leurs prix, leurs défauts, etc. Il parle aussi de leurs propriétés; car les anciens, et sur-tout les Arabes, attribuaient aux pierres précieuses tant de vertu. que, selon eux, quiconque en posséderait une grande quantité pourrait s'affranchir de la mort. Les rubis, disaient-ils, peuvent préserver des suites de toute espèce de venin, fortifier le cœur, ranimer les forces abattues, et enfin, chasser la mélancolie. Je crois bien qu'en certains cas une bonne quantité de rubis pourrait agir très-efficacement sur certains mélancoliques; plus encore sur certaines beautés, si tendres qu'elles pussent être.

Les émeraudes, dit encore l'auteur arabe, surtout celles qu'on appelle de la vieille-roche, et qu'on qu'on tirait anciennement d'Egypte, peuvent guérir de l'épilepsie, et hâter un accouchement lorsqu'on les porte en amulettes; mais, dans le premier cas, elles doivent être placées sur la région du cœur; et, dans le second, sur la cuisse.

L'auteur arabe soutient aussi que le saphir fortisse toutes les parties nobles, et purisse le sang. Il est, dit-il, encore excellent pour dessécher les ulcères des yeux. J'ajouterai que quelques médecins de nos jours les ordonnent pour les colyres. Cet auteur prétend aussi que tout homme d'une constitution faible, et d'un tempérament froid, parviendra à se fortifier si, lorsqu'il se met au lit, il se fait appliquer sur les principales jointures de son corps, de gros rubis, qu'on y attachera avec des rubans de soie couleur de cramoisi. Il faut les chauffer un peu avant de les appliquer, et les garder toute la nuit. Enfin, l'auteur sarrasin ajoute, que les diamans réjouissent le cœur (c'est de quoi l'on ne peut guères douter). Il dit aussi qu'ils inspirent la passion de l'amour. Je demande à ceux qui prodiguent les diamans, si c'est toujours en faveur de celui qui les donne que cet amour s'établit chez celles qui les reçoivent. Abil-Rian parle de trois pierres précieuses trèscélèbres de son temps. La première était une

hyacinthe de forme oblongue, à peu près pareille à celle d'un bout de manche de nos couteaux. Cette pierre était du poids de cinquante-cinq gros, et appartenait au roi de l'île Sernadib. La seconde était le diamant qui formait la bague du roi de Bindita-Mezel-Daulat; elle pesait trois gros. Enfin, il cite la grande perle qui avait appartenu au calife Hescham-Ben-Abdelmuleck. Mais celle que possède le roi d'Espagne, et qui pèse cent vingt-six karats, ferait facilement oublier celle du calife.

Passons du diamant au fumier. J'avoue que je pense un peu comme le coq de la fable. Je vais donc chercher, chez les Maures, quelques traces de leur agriculture. On peut dire qu'ils vinrent tout-à-la-fois conquérir et fertiliser l'Espagne.

AGRICULTURE DES MAURES ESPAGNOLS.

Vous avez lu, dans l'histoire d'Espagne sous les Arabes, par Mr. de Cardonne, que dans la seule plaine de Séville, on comptait alors plus de douze mille villages. Les annales de ces mêmes Sarrasins nous apprennent qu'un roi de Grenade entretenait toujours cent mille chevaux, et qu'il pouvait, dans une occasion pressante, en mettre sur pied jusqu'à deux cent mille. Vous demanderez comment les Maures pouvaient trouver des ressources assez grandes pour subvenir à des dépenses si énormes? Je crois qu'ils les trouvèrent dans le trésor du vieillard mourant de la fable; c'est-à-dire, à force de fouiller, remuer, tourmenter la terre qu'ils avaient conquise.

Les Arabes, devenus maîtres des plus belles provinces d'Espagne, sentirent bientôt quels avantages ils pouvaient retirer de l'extrême fertilité du sol. C'est dans leur infatigable constance à le cultiver, et dans la manière dont ils le cultivaient, qu'il faut chercher la source de leurs prodigieux succès dans ce genre. Ils font encore l'étonnement de la postérité. L'agriculture n'est point une science de routine et purement arbitraire; c'est une science réelle fondée sur des principes et d'heureuses combinaisons. Les Maures d'Espagne en étaient persuadés, tandis que le reste de l'Europe ne s'en doutait pas. Leur code d'agriculture est un chef-d'œuvre. On sait à peine, parmi nous, que le choix du fumier n'est pas indifférent pour stimuler ou améliorer telle ou telle production, et on commence à oublier qu'il est nuisible à d'autres. Il nuit à la vigne, et déjà l'on fume en Bourgogne et en Champagne. La manière d'arroser les terres, les différentes qualités des eaux, la manière de les employer utilement, rien n'était négligé par les Arabes. Ils savaient même faire arriver les eaux où la nature semblait avoir décidé qu'elles n'arriverajent point; mais leur principe essentiel d'agriculture était de travailler souvent la terre.

Les Maures connaissaient et cultivaient des arbres qui sont pour la plupart inconnus aujourd'hui aux Espagnols. Les premiers faisaient, surtout, grand cas des pistaches et des platanes. Voulez-vous savoir ce que disent, des platanes, les sectateurs de l'alcoran? Ils pensent que cet arbre, appelé en arabe almauz, est le même qui produisit le fruit défendu. Il est encore appelé par eux, la pomme d'Adam. Ils cultivaient une espèce de palmier, qui rendait des dates dont ils savaient faire du pain et du vin. L'arbre qu'on nomme algarrobo, est encore aujourd'hui cultivé par les Espagnols. Les feuilles de cetarbre ont depuis trois jusqu'à cinq pouces de longueur, environ un pouce de largeur, et une ligne d'épaisseur. Elles sont d'un goût agréable, servent de nourriture aux bestiaux, et peuvent même, en cas de disette, suppléer à celle des hommes. Cet arbre n'exige presque aucune culture, et vient parfaitement dans les terrains les plus secs, les plus pierreux, les plus ingrats. Une partie du Languedoc, à peu près toute la Provence, pourraient donc en faire d'heureux essais.

Ces mêmes Arabes prétendaient que la graine d'anis, de la grande espèce, est un contre-poison des plus efficaces. Ils disaient aussi que les abeilles, et même les guêpes, ne font pas le moindre mal à ceux qui se frottaient les mains et le visage avec un onguent composé de l'huile et des cendres de l'alhaca, sorte de plante qui égale en bauteur de très-grands arbres. Les femmes des Arabes aimaient à se parer des feuilles de l'alhaca, et lorsqu'elles étaient dans le bain, elles se servaient du suc de ces feuilles pour se laver la tête, et conserver, par ce moyen, leurs cheveux. Voulez-vous recueillir de superbes asperges? Suivez la méthode des Arabes. Choisissez un temps convenable, et plantez votre asperge après l'avoir ointe de miel et saupoudrée avec des cendres de chêne. Une seule en produit plusieurs, toutes très-grosses, singulièrement blanches, qui ont la sommité de différentes couleurs et le goût excellent. Tel était du moins le procédé des Arabes. J'ajouterai aussi qu'ils avaient l'art de faire prendre à une

seule plante et à un seul fruit, le suc et le goût de plusieurs autres plantes et de plusieurs autres fruits.

LETTRE XLIL

PRISE DE MALACA ET D'ORMUS PAR LES PORTUGAIS.

neciative med a copy qui an tree

JE sais, mon ami, qu'Alphonse d'Albuquerque est un de vos héros. Je vais vous rappeler deux de ses principales expéditions. Il avait à se plaindre du souverain de Malaca, et il en fallait souvent moins pour le déterminer. Malaca ne tarda point à le voir sous ses murs. Le premier assaut qu'il donna à cette ville dura vingtquatre heures, et ne réussit point; mais le second l'en rendit maître, quoiqu'elle renfermât trois mille pièces d'artillerie et trente mille hommes de garnison. Malaca fut pillée durant trois jours, à la réserve des magasins et de tout ce qui pouvait servir à la flotte. Les habitans avaient enterré une grande partie de leurs richesses : cependant celles qu'on y trouva étaient encore immenses. Chose très-naturelle dans une ville

qui était la clef du commerce de la Chine, du golfe de Bengale, des Philippines, des Moluques, et d'autres pays où l'industrie des Européens allait chercher l'opulence.

Albuquerque, pour se maintenir dans sa nouvelle conquête, se servit des mêmes moyens qu'il avait employés à Goa. Il supprima l'ancienne monnaie, en fit battre une nouvelle, et en fit distribuer une bonne partie aux pauvres. Il donna à la nation des officiers choisis parmi elle, et qui avaient, dans tous les temps, mérité son estime. Bientôt la confiance et le commerce se rétablirent, comme si la ville n'eût point changé de maîtres, et comme si les maîtres n'eussent apporté aucun changement dans cette ville.

Ce fut dans ces circonstances qu'Antoine d'Abreu, qu'il avait envoyé à la découverte des îles Moluques, s'acquitta heureusement de cette commission. Albuquerque partit lui-même pour l'Indoustan; mais il fit naufrage, et perdit, avec le vaisseau qu'il montait, et les richesses qu'il avait réservées pour le roi de Portugal, et les siennes propres. Il périssait lui-même, si Pierre d'Alpem n'eût reconnu sa voix au milieu des ténèbres, et ne l'eût sauvé au péril de sa propre vie. Eufin il aborda à Cochin, vers

la fin de février l'an 1512. Il appaisa les troubles qui s'étaient élevés dans cette ville durant son absence ; et bientôt il fut obligé de voler au secours de Goa, assiégé par les troupes d'Idaléan. Là, le général portugais eut la gloire d'assiéger, avec trois mille hommes, et de forcer dans ses retranchemens une armée trois fois supérieure en nombre à la sienne; il délivra la ville, qu'une armée plus forte encore tenait investie. Delà Albuquerque part pour la Mer-Rouge avec une escadre de vingt vaisseaux. Il fut le premier européen qui entra dans cette mer avec une armée navale. Ce fut alors que, pour changer les échelles du commerce de l'Égypte, il entreprit de detourner le cours du Nil : ce qu'il aurait effectué, sans les obstacles de toute espèce que lui opposa le terrain.

Peu de temps après, il sut que l'occasion de s'emparer d'Ormus était favorable Zerfadin était mort, ainsi que Cozo-Atard son tuteur. Achmet, tuteur de Tormea, frère et successeur de Zerfadin, tenait ce nouveau roi dans une espèce de servitude; et Albuquerque sut que ce prince ne cherchait que l'occasion de s'en affranchir. Il part avec une flotte de vingt-quatre voiles, et se rend devant Ormus. Son arrivée inspira plus de joie que de crainte à Tormea.

Il entra en correspondance secrète avec le général portugais, lui livra la citadelle, qu'Albuquerque lui-même avait fait élever, et se rendit tributaire du roi de Portugal. Achmet fut tué, ses parens, ses amis relégués au loin; et, au moyen de ce traité, Tormea, quoique devenu tributaire d'un autre souverain, se trouve beaucoup plus souverain qu'auparavant. Le commerce de ses sujets, interrompu longtemps par les flottes portugaises, reprit alors toute sa splendeur et son activité. Les mesures que prit Albuquerque pour s'assurer de sa nouvelle conquête ne furent point sanglantes; mais peut-être aujourd'hui paraîtraient-elles encore trop rigoureuses. Peut-être aussi étaient-elles alors nécessaires, si toutefois la nécessité peut excuser certaines entreprises. Quoi qu'il en soit, Ormus resta sous la domination des portugais jusqu'à l'an 1620. Alors Abas, roi de Perse, avec le secours des anglais, enleva cette île au Portugal, événement qui porta un coup trèssensible au commerce de cette nation. Albuquerque remit à la voile pour Goa. Il était atteint d'une légère indisposition ; ayant appris en route que Snarès Albugaria, son successeur? était arrivé aux Indes avec Vascomelles et Péréria, tous deux favorisés de la cour, quoiqu'il les eût tous deux renvoyés en Portugal à titre de coupables. Cette révolution humiliante augmenta sa maladie. Ce fut à cette occasion qu'il dit ces paroles remarquables: « Albuquer-» que a encouru la haine des hommes pour » l'amour du roi, et celle du roi pour l'amour » des hommes ».

Combien de personnes célèbres ont pu en dire autant. Albuquerque survécut peu à son débarquement. Il tint, à ses derniers momens, cetautre discours fait pour caractériser un héros citoyen: « Je rends graces, dit-il, à ceux qui ont cherché " à me calomnier à la cour ; sans eux , on » n'eût pas songé à pourvoir au besoin de » l'état par le choix d'un autre gouverneur ». Il mourut, le 16 décembre de l'année 1515, âgé de soixante-trois ans : il en avait passé dix aux Indes. Ses obsèques se firent à Goa, et durèrent un mois. Ce ne fut que trente ans après que l'on transporta ses os à Lisbonne, et qu'ils furent déposés au couvent de Notre-Damede-Grâce, ordre de Saint-Dominique. On rendit à ses manes les plus grands honneurs: chacun, depuis sa mort, s'empressait de faire son éloge. Il avait presque toujours été contrarié ou persécuté durant sa vie.

Peu de guerriers ont plus cherché et plus

trouvé d'occasions de signaler leur courage que cet illustre portugais, ni montré plus d'intelligence dans leurs entreprises, plus d'intrépidité dans les périls, plus de ressources dans les accidens imprévus. Il combattit plus pour la gloire que pour la fortune. Sa part fut presque toujours la moindre dans le butin pris sur les ennemis, et il était rare encore qu'il se la réservât toute entière. Il cultivait les belles-lettres comme avait fait César, et comme lui, il a laissé des commentaires très-estimés. C'est à son fils qu'on est redevable de ce qu'ils sont devenus publics. Il est surprenant que la plupart des écrivains qui ont parlé d'Alphonse d'Albuquerque n'aient fait nulle mention de ce fils, né en 1500, dans la même maison de campagne que son père, et digne héritier de ses vertus; il se nommait Arraz; mais le roi don Emmanuel lui fit prendre le nom d'Alphonse, nom devenu si illustre dans cette famille. Ce prince répandit avec profusion, sur les fils, des faveurs dont le père n'aurait jamais dû être privé. Plaignons les rois quand on les trompe, et louons-les quand ils daignent réparer leurs méprises.

निकारीय की केम्म क्यांक की

combinations de ses partir ides les phis imper-

gence dans leurs en range dans d'increpie

cel illustre portugais, in montre alus d'inche

OBSERVATIONS D'UN ESPAGNOL SUR LE SYSTÈME DU - enq out ried as mecanisme. They out stand al que majours la moindre dans le butin pris sur

Les réflexions de M. Picquer, sur l'eau et le feu, ont eu votre suffrage, mon ami; celles qui suivent sur le mécanisme, tant en médecine, qu'en physique, ne méritent pas moins votre attention. Elles sont du même auteur, et cet auteur jouit d'une réputation aussi distinguée que bien acquise. Les Grecs furent les premiers inventeurs du système mécanique; ils regardaient l'homme comme une machine d'une structure admirable. On distingue, disaientils, deux sortes de machines; les unes renferment la cause qui leur donne le mouvement; les autres le recoivent du dehors, et l'homme, selon eux, est de la première classer de ces machines. Les partisans du système des atômes ne reconnaissent d'autres principes des êtres que la matière et les différentes eombinaisons de ses particules les plus imper-

ceptibles. Moschus, Phénicien, en a donné, selon Strabon, la première idée. Leucipe et Démocrite l'embrassèrent. Épicure y fit quelques changemens, et le célèbre Gassendi, dans le siècle dernier, donna à cette opinion tout l'éclat dont elle pouvait être susceptible. Mais il n'en est aucun qui ait fait autant d'impression dans l'esprit des gens de lettres, que le chevalier Robert Boile, qui prétendit appuyer ses discours systématiques de l'appareil de plusieurs expériences. Cette voie est la plus dangereuse pour ceux qui ne sont pas en garde contre un attrait si puissant. On croit que tout ce qui se prouve ainsi peut être réduit à la science expérimentale. M. Boerhawe s'élève avec force contre, et la combat avec succès. Ce grand homme nous dit qu'il faut, dans la cure des maladies, rejeter avec soin tout ce qui n'est point appuyé sur les observations constantes des anciens et des modernes. Ceux-ci, pour donner plus de poids à leurs raisonnemens, ont emprunté le secours des mathématiques; mais les gens instruits n'y seront pas trompés; ils savent trèsbien que les mesures qu'adopte la géométrie sont moins corporelles qu'idéales, et qu'il y a une très-grande différence entre les choses considérées en elles-mêmes, ou simplement par abstraction.

En prouvant que le mécanisme est un obstacle à la physique expérimentale, l'auteur convient que ce système renferme quelques maximes générales, dont on aurait pu faire un bon usage, si ses partisans s'en étaient tenu là. On connaît une partie des propriétés de l'aiman; mais sa nature est presque inconnue. Si l'on eût voulu d'abord étudier théoriquement son essence, on ignorerait peut-être encore qu'il a une direction vers le pôle, et qu'il attire le fer par les principes de la combinaison de ses parties.

Il y a deux choses à observer dans les corps qui composent cet univers. La surface, ou la forme extérieure sous laquelle ils se présentent aux sens, et leur substance intérieure qui forme leur essence. Nous ne découvrons que l'extérieur des choses, par le moyen de nos sens : ils ne nous ont été donnés que pour discerner les objets qui concourent à notre conservation; c'est de quoi les plus savans modernes sont obligés de convenir. N'est-ce donc pas le comble de la témérité, que de vouloir expliquer arbitrairement la composition des corps, et les définir, non comme ils sont réellement, mais comme en

s'imagine qu'ils doivent être? Les partisans du mécanisme ne donnent point une grande idée de la nature. Tous les physiciens soutiennent que la cause et le principe de tous les effets qu'on remarque dans les différens êtres, ne consistent pas dans une seule chose, mais dans la réunion, l'assemblage et le concours de toutes les choses nécessaires aux qualités inséparables des corps; de manière que cette cause renferme non-seulement la puissance et le principe des opérations, mais les dispositions nécessaires dont ce principe intérieur a besoin pour produire.

Du reste, tous les gens sensés avouent que les essences des causes ne sont connues qu'à posteriori, c'est-à-dire, par leurs effets; et l'on doit entendre la même chose de la puissance de produire, qui est inséparable de l'essence. Les partisans du mécanisme, d'après quelques observations sur les effets, soit naturels, soit artificiels, veulent pénétrer les choses les plus ocultes. Voici comme ils raisonnent: Avec le mélange de la farine, du levain et de l'eau, on fait du pain; de ce pain se forme le chyle, qui produit le sang, dont l'homme tire sa substance ou sa conservation. Dans tous ces changemens, qui donnent lieu à la production de tant de nouveaux mélanges, on ne voit que la différente combi-

naison des choses dont nous avons parlé, jointes au mouvement; d'où l'on pourrait conclure que cela suffit pour la production des effets des corps mixtes. Une maison est formée par la connexion et l'enchaînement de pierres, du bois, et des autres matériaux qui la composent. Oui, sans doute; c'est une vérité reconnue par l'expérience que les corps produisent quelques effets par le poids, leur figure, leur grandeur, et l'enchaînement de leurs parties; mais il est faux que leurs principales opérations en dépendent. Elles viennent de la puissance de produire, qui réside dans chacune des portions de la matière dont les mixtes sont composés. La vertu que le pain a, de nourrir l'homme, ne consiste pas dans sa gravité, dans sa figure, sa masse, ni dans la combinaison de ses parties; mais dans la substance et la puissance nutritive qui réside dans chacune d'elle: puissance qui se fortifie et s'augmente par leur réunion. Aristote. convaincu de cette vérité, disait que, dans les corps vivans, on trouvait, outre la matière, le principe de leurs opérations identifié avec leur substance. Les règles de l'architecture ne sont fondées que sur la connaissance que l'on a de la gravité, de la figure, et de la combinaison des pierres et autres matériaux qu'elle emploie.

Mais

Mais cette science n'a de certitude qu'en ce que les affections de ces mêmes corps sont du ressort des sens; elle n'en aurait pas, si elle avait dû découvrir la nature et la composition intime des pierres, de l'eau, etc.

Les mécaniciens voyant qu'avec les lois de la pesanteur, de la figure et de l'union des corps, il se formait de très-grandes machines, ont cru qu'il en était de même de l'intérieur que leurs sens ne pouvaient pénétrer ; mais ils sont dans la même erreur que celui qui croirait qu'un ange est fait comme un jeune homme, parce que son imagination le lui représente ainsi. Cette manière de raisonner a été un grand obstacle aux progrès de la physique : elle est entièrement contraire à la véritable méthode qu'il faut suivre pour se rapprocher de la nature; elle ne l'est pas moins de ceux de la médecine, que l'on peut regarder comme la physique de l'homme sain ou malade. L'homme peut être considéré, ou comme faisant partie de la matière dont cet univers est composé, ou comme doué de la vie : sous le premier rapport, il est soumis aux lois physiques, ainsi que tous les autres corps ; mais lorsqu'on l'envisage comme un être animé, on trouve que les lois auxquelles il est assujéti n'ont rien de commun

avec celles du mécanisme. C'est donc à tort qu'on a voulu étendre ce système sur toutes les actions de l'homme; il est nécessaire d'en rechercher un principe entièrement différent des affections mécaniques. Ce principe dépend de l'union étroite que le créateur a mis entre le corps et l'ame, qui concourent réciproquement à la production des actions de l'homme. Les anciens et les modernes ont beaucoup disputé sur cette matière sans beaucoup l'éclaircir. Je dois dire même, à la honte des derniers, qu'ils ont renchéri sur les extravagances des philosophes du paganisme.

Le médecin doit se contenter de savoir qu'il y a dans l'homme un agent intérieur principe de toutes ses actions, sans se mettre en peine de vouloir pénétrer la nature, qu'il peut se passer de connaître. Il doit observer seulement de quelle manière cet agent exerce sa force, suivre attentivement tous les phénomènes dont il est la source, et quelles lois il suit dans ses opérations. L'homme, considéré comme un être animé, renferme en lui-même le principe de son mouvement : il pourvoit à sa conservation par ses propres forces. Ce ne sont pas les lois du mécanisme qui opèrent tous ces effets, mais des facultés et des puissances motrices d'un ordre

bien supérieur. M. Nahle, célèbre professeur de médecine de l'université de Hal en Saxe, persuadé de cette vérité, bannit de son école le système du mécanisme dont il démontra l'insuffisance. Les efforts que fit M. Hoffmann pour le soutenir furent vains, et la vérité prévalut.

Qui pourra se vanter de nous expliquer pourquoi le chyle est blanc plutôt que rouge, le sang plutôt rouge que blanc? Qui pourra nous découvrir la cause des effets merveilleux du quinquina? On l'ignore encore, de même que celle des fièvres tierces. Lorsque les mécaniciens ont voulu donner l'explication de quelques phénomènes, elle s'est étendue sur tous les autres, quoiqu'entièrement différens. Tous ceux qui sont versés dans la médecine, savent très-bien dans quelles contradictions sont tombés les partisans du système que je combats. Ce que j'en ai dit suffit pour ouvrir les yeux au lecteur équitable, sur-tout lorsqu'il considérera que tous les mécaniciens et tous les gens à système posent en principe des choses qui ne sont pas bien démontrées, et qu'ils en tirent des conséquences aussi arbitraires que les maximes dont ils dérivent. Leurs raisonnemens sont fondés la plupart sur le mouvement du sang et sur les forces

du cœur, tandis que ni l'un ni l'autre de ces principes n'est encore assez bien connu.

« Les médecins, dit M. le marquis de Saint-» Aubin, ont emprunté le secours de la géo-» métrie et de la mécanique; tout est réduit » aujourd'hui au calcul. On veut découvrir, » par le moyen de l'algèbre, la force de la ma-» ladie et les degrés de vertu qu'ont les remèdes. » Le célèbre Borelli, dit M. Bouillet, attribue » au cœur une force égale à cent quatre-vingt » mille livres pesant. Le fameux Pitcarn donne » à l'estomac une force de cent dix-sept mille » quatre-vingt-huit livres pesant; tandis que » M. Kail n'accorde au cœur qu'une force de » cinq ou huit onces, et M. Astruc prétend que » celle de l'estomac est infiniment petite. Quelle » prodigieuse disproportion de calcul! Delà sont » sortis tous les paradoxes téméraires que l'on » a introduits dans toutes les sciences; delà est » venu le mépris pour les anciennes maximes » et le changement des méthodes ».

Ceux qui voudront lire Borelli, Pitcarn, Kail et les autres mécaniciens, trouveront dans leurs calculs et dans ce qu'ils appellent démonstration, des contradictions encore plus grandes. La médecine éclectique est celle qui n'est fondée sur aucune opinion, et qui n'en regarde aucune comme infaillible; mais qui, rassemblant toutes les vérités éparses dans les différens systèmes, en forme un corps de science. Comme on ne doit recevoir pour maxime certaine que celles qui se fondent sur de solides observations, on doit en faire la recherche avec le plus grand soin, et les combiner selon la marche constante et uniforme de la nature. Ainsi, après avoir observé que l'homme naît neuf mois après qu'il a été engendré, on en a fait une règle certaine, sans qu'on sache comment il est engendré. Les différentes vicissitudes qu'il éprouve, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, sont très-bien connues, mais personne ne peut en indiquer la véritable cause.

On doit suivre les maladies avec le même ordre. Tout mal est un être particulier qui a un commencement, une progression et une fin. Il est accompagné d'abord de certains accidens, qu'on nomme symptômes, qui changent dans son accroissement, et suivent un autre ordre dans sa déclinaison. Le médecin doit observer ceux qui sont propres à la maladie qu'il traite, et attendre sur-tout que la nature vienne au secours des malades. Enfin, la médecine est la science des faits; non de ceux qu'on a remarqués légèrement, mais de ceux qui ont été observés

avec la plus grande attention. Les systèmes qui prétendent donner l'intelligence des causes intérieures de ces faits, n'ont d'autres bases que l'imagination de ceux qui en ont été les inventeurs. De ce nombre est sur-tout le mécanisme, système plus propre à nuire aux progrès de la

médecine qu'à l'accélérer.

On a vu les raisons sur lesquelles se fonde M. Piquer, pour expulser de la médecine le système du mécanisme; ici, l'on verra les réponses qu'il oppose d'abord aux objections que pourraient lui faire les partisans de ce système. Ils l'élèvent au-dessus de tout autre, parce qu'il est appuyé sur les mathématiques, et que cette science communique à la médecine une certitude que, par elle-même, elle n'aurait jamais. A cela M. Piquer répond que si, dans l'examen des choses naturelles, il ne fallait déterminer que ce qui regarde la quantité et l'étendue de la matière, on tirerait alors un grand secours des mathématiques. Mais, dit M. Piquer, l'étendue n'est point la seule qualité des corps. Ils en ont un grand nombre d'autres qui ne seraient point démontrées, quoique celle-ci le fût. La substance intime qui compose les corps, la puissance de produire les qualités sensibles, les qualités ocultes, les propriétés qui ne sont connues que par leurs effets, le mouvement particulier d'où dépend la conservation de la vie des animaux; en un mot, l'assemblage des phénomènes admirables que la nature offre avec autant de vérité; rien de tout cela n'est assujéti à la quantité et à l'étendue des corps, et par conséquent n'est du ressort des mathématiques. Les lois qui concourent à la conservation de la santé; celles qui déterminent les effets de la maladie, ne dépendent point de l'étendue physique des parties du corps humain. Les actions des animaux sont d'un ordre particulier; aussi Boërhaave, après avoir prouvé que les médecins doivent s'attacher à Hypocrate, préférablement à tout autre, combat le sentiment de ceux qui prétendent démontrer à priori l'état de la santé et de la maladie, avec ce qu'ils nomment le principe universel des choses; c'est-à-dire, avec la matière, le mouvement et la figure des corpuscules. Le seul usage, ajoute ce grand médecin, qu'on puisse faire des mathématiques dans la médecine, consiste à diriger l'esprit avec méthode dans les vérités qui sont fixées par l'observation. M. Piquer avoue que rien n'est plus propre à éclairer l'entendement que la géométrie. Cette science, faisant passer l'esprit des vérités simples à d'autres plus composées, l'accoutume à n'admettre que des conséquences évidentes. Quant à ceux qui s'appuient sur l'autorité d'Hypocrate pour prouver que la connaissance de la géométrie est nécessaire à l'étude de la médecine, M. Piquer n'admet point cette opinion, et révoque même en doute la lettre où le médecin grec exhorte son fils à réunir ces deux sciences.

M. Piquer fait ensuite passer en revue d'autres objections tirées de quelques opinions que plusieurs philosophes ont eues de l'ame des bêtes; il s'élève contre le système qui fait de ces animaux de pures machines, et qui leur refuse toute espèce de connaissance et de sentiment. Il ne s'élève pas moins contre ceux qui ont osé dire que ces mêmes animaux étaient doués de raison. L'une et l'autre opinion lui paraît également d'angereuse. Dieu, ajoute-t-il, étant un être aussi libre que puissant, créa, non-seulement les choses quand il voulut, mais il les assujétit encore à un ordre, à des lois, à un mouvement qu'il jugea à propos de leur communiquer, pour concourir à leurs différens effets. Ce sont donc ces effets qu'il faut observer, puisque la cause nous en est absolument inconnue. Si une horloge executait ses mouvemens par une vertu émanée de la matière qui compose ses roues et ses autres ressorts, personne ne la regarderait comme une machine: si

elle passe pour telle, c'est que son action vient du mouvement qu'elle a reçu d'une force extérieure. Or, les animaux se meuvent d'euxmêmes; la puissance d'agir et de se mouvoir ne vient pas du dehors : elle est intimement liée à leur nature et à leur propre être. Ces créatures ne peuvent donc être des machines. C'est ce qui a fait dire à M. Sauvage, d'après l'opinion de Duhem, grand médecin et célèbre géomètre, qu'il est presque démontré que dans chaque animal, soit parfait, soit imparfait, il y a un principe qui agit par lui-même, et qui se procure le mouvement par ses propres forces. Le pur mécanisme, c'est-à-dire, le mouvement imprimé du dehors, assujéti à certaines lois et proportionné à la surface des corps, peut suffire quelquefois pour expliquer les phénomènes de la végétation. Mais lorsqu'il s'agit de rendre raison de la vie des animaux, même du plus petit insecte, jamais, dit ce grand homme, je ne le croirai suffisant, et c'est l'opinion générale de tous les savans géomètres.

Mais si l'on abandonne le mécanisme, disent les partisans de ce système, il faudra en revenir aux formes substantielles des écoles, et l'on retombera dans l'obscurité et les sophismes qu'elles avaient entraînées. C'est l'objection que font les Leibnitiens contre l'attraction de Newton, et en faveur du système du mécanisme. L'auteur s'attache aussi seulement à répondre à l'objection, sans parler des disputes qui se sent élevées à l'occasion des formes substantielles, et à montrer que les formes, ainsi que le mécanisme, ont mis des entraves aux progrès de la physique et de la médecine. Il prétend que c'est à tort qu'on a attribué à Aristote les formes substantielles des écoles, et il ajoute que si ceux qui ont fait des efforts pour les détruire, semblent s'en être pris entièrement au philosophe grec, c'est parce que c'était à l'ombre de sa réputation que ces formes substantielles s'étaient introduites. L'auteur s'élève aussi beaucoup contre ceux qui soutiennent des fictions propres à amuser des jeunes gens. Il ne se propose point de les combattre, l'ayant déjà fait dans sa physique. Prétendre extraire de la matière même un être qui n'ait rien de matériel, est pour notre auteur une énigme inconcevable. C'en est encore une pour lui, que la forme dépende de la matière dans sa création, dans son existence et dans sa conservation, sans rien tenir d'elle. Il lui paraît également impossible que la forme ait une telle dépendance de la matière, et qu'elle soit, en même-temps,

une substance; tous les hommes concevant par substance un être qui existe par soi, sans avoir besoin d'aucun autre pour exister. Ce qu'il y a de vrai, c'est que si, dans l'examen de la nature, il était permis, pour expliquer les choses difficiles, de créer des êtres qu'on ne pourrait observer par leurs affections sensibles, la physique serait alors dans un théâtre d'illusions où chacun ferait jouer à la nature le rôle qu'il lui plairait. Mais l'on verra mieux à découvert la fiction des formes, en montrant comment cette opinion s'est introduite et répandue, et en exposant la doctrine d'Aristote et des autres philosophes grecs sur cette matière. Les formes substantielles furent ignorées dans l'étude de la philosophie, jusqu'au onzième siècle, temps où l'on introduisit dans les écoles Aristote, qui avait été traduit par les Arabes. Ce furent ceuxci qui prêtèrent au philosophe grec des opinions qu'il n'eût jamais. Averroës qui, dans ces siècles obscurs, fut regardé comme le meilleur commentateur d'Aristote, enchérit encore sur les écarts de ses prédécesseurs. Il établit des formes prises de la matière, quoiqu'en étant distinctes. En lisant Averroës, on voit un homme d'un esprit vif, appliqué, mais hardi. Sa profession de médecin le mettait en état d'approfondir la

connaissance de la nature. La grossièreté de son siècle, et l'ignorance totale où l'on était de la philosophie, donnèrent à ce commentateur la hardiesse d'expliquer Aristote à son gré; sans doute aussi, que s'il eût été mieux instruit dans la langue grecque, il aurait pu mieux entendre le sens des philosophes grecs. Les traducteurs latins d'Aristote, qui vinrent après Averroës, ne traduisirent point du grec, mais de l'arabe; c'est ce qui fait que le texte d'Aristote est tellement défiguré, qu'il ne semble pas le même dans plusieurs endroits. Ainsi, lorsque les mécaniciens prétendent exclure de la physique les formes scolastiques, comme de pures fictions, non-seulement ils sont très-bien fondés, mais même ils dégagent cette science des entraves qui arrêtent entièrement ses progrès. Il est vrai aussi, que vouloir substituer, comme ils le font, à ces rêveries, un principe qui fait dériver toutes les opérations des corps de la combinaison, la figure de leurs parties, un pareil changement est aussi préjudiciable à la physique et à ses progrès, que les formes substantielles des écoles. Ce n'est que substituer de nouveaux préjugés à des préjugés plus anciens; et, erreur pour erreur, autant vaudrait-il s'épargner la peine d'en créer de nouvelles.

M. Piquer termine son discours par une récapitulation bien faite, et qui achève de ramener ses lecteurs aux principes qu'il a d'abord établis. C'est pour la seconde fois que nous parlons des écrits de cet habile médecin. Il en a produit beaucoup d'autres que nous aurons également soin de faire connaître dans notre langue. La médecine, dans ses procédés, met à contribution les quatre parties de la terre : une idée vaut bien une plante, et ce n'est qu'en rapprochant les idées de toutes les nations, que quelques-unes sont parvenues à former une science de ce qui n'était d'abord que de simples notions.

LETTRE XLIV.

SUR LES TROIS FEMMES CÉLÉBRES DE LA CATALOGNE.

LE petit portrait que je vous ai tracé des Catalanes paraît, mon ami, avoir frappé votre imagination. Il vous faut des amazones robustes. Les trois dont je vais vous parler sont de la même contrée, mais elles ne doivent leur célébrité qu'à la force de leur génie.

La première, futdona Anne de Cervantons. Elle naquit dans le comté de Cerdagne, le 15 août 1480, et fut dame d'honneur de la reine Germaine de Foix, que Ferdinand le Catholique épousa en secondes noces. Anne de Cervantons aurait pu être célèbre uniquement par sa beauté, qui avait peu de rivales. Elle y joignit des talens et des connaissances dont une belle femme croit communément pouvoir se passer. Elle fut chantée par les plus fameux poètes de son temps, qu'elle aurait pu célébrer elle-même. Sa vocation se décida de très-bonne heure et d'une manière bien marquée. Un de ses cousins, dont le père demeurait à côté d'elle, prenait des lecons de latin. Anne de Cervantons en écouta quelques-unes, et se sentit dès-lors la plus extrême envie d'apprendre cette langue : ce qu'elle effectua en peu de temps. On peut juger des progrès qu'elle y fit, par plusieurs lettres qu'elle adressa à Lucius-Mariculus Siculus, en réponse de celles qu'il lui avait adressées dans le même idiôme. Elle composa aussi un morceau très-élégant, intitulé : De Sarrazenorum apud Hispanos damnis, ou des ravages des Sarrasins en Espagne. On assure qu'elle s'était appliquée à apprendre par cœur les plus belles harangues de Cicéron; ce qui ne serait peut-être pas regardé aujourd'hui comme un grand mérite; mais c'en était un dans le quinzième siècle; et en tout temps même, ce serait une chose assez remarquable dans une femme. On croit qu'Anne de Cervantons mourut vers l'an 1542.

Dona Jeanne Morella porta encore plus loin l'étude et l'érudition. Elle naquit à Barcelonne l'an 1595. Les mémoires du temps rapportent que son père ayant commis un meurtre, il quitta sa patrie, et emmena sa fille à Lyon. Il se fixa dans cette ville, où il s'occupa à cultiver le goût que dona Jeanne avait pour les arts et pour les sciences. Il lui procura des maîtres de toute espèce, et ses progrès furent si rapides, l'on peut même dire si prématurés, que dès l'année 1607, elle soutint publiquement des thèses de philosophie qu'elle dédia à dona Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne. Elle n'avait alors que douze ans; et à dix-sept, elle avait déjà étudié, avec le même succès, la théologie et la jurisprudence, autres matières que peu de femmes ont tenté d'approfondir. On assure, de plus, que notre Catalane parlait quatorze langues; et, qu'en outre, elle avait appris le dessin et la musique. Elle avait composé plusieurs ouvrages qu'elle se proposait de mettre au jour, lorsque, tout-à-coup, elle se détermina à renoncer à ces genres de gloire, et même à toutes les autres vanités du monde. Elle se rendit à Avignon où elle se fit religieuse dans le couvent de Sainte-Praxède, ordre de Saint-Dominique. On a d'elle quelques ouvrages de piété; mais ceux qu'elle avait composés dans d'autres genres n'ont jamais paru.

Isabelle de Joya, autre espèce de phénomène érudit, naquit à Lérida en 1508. Elle se livra avec ardeur à l'étude des sciences; mais le genre où elle réussit le mieux, fut le genre oratoire. Elle s'y distingua au point que l'évêque de Barcelonne lui permit de prêcher dans sa cathédrale; exception presque unique et preuve non équivoque des grands talens d'Isabelle. Ce fut, sans doute, ce même goût de prédication qui la conduisit à Rome, où elle employa son éloquence à convertir les Juifs. Elle fit, parmi eux, un grand nombre de prosélites. Le sacré collége voulut lui-même l'entendre. Elle expliqua, devant une assemblée de cardinaux et d'autres personnes éclairées, toutes les questions qu'on lui fit sur les points les plus difficiles des ouvrages de Scot; elle s'en acquitta avec une élégance

élégance et une précision qui lui attira les plus grands éloges; du reste, on n'a rien sur ce qui regarde les autres circonstances de sa vie, ni même sur l'époque précise de sa mort.

Je vous devine en ce moment, mon ami, vous aimeriez beaucoup mieux nos La Fayette, nos Deshoulières, nos Beauharnais, nos Lambert, nos Sévigné, nos Genlis, etc., que ces robustes Catalanes qui faisaient assaut avec les bénédictins de leur temps. Que pouvaient-elles faire de mieux, dira-t-on? Que pouvaient-elles faire?..... Des nouvelles comme notre charmante reine de Navarre, ou d'agréables poésies comme notre ingénieux Marot. Elles étaient leurs contemporaines.

LETTRE XLV.

ISABELLE ET FERDINAND , SURNOMMES LES ROIS ,

Anecdote historique.

ON ne peut, mon ami, ni toujours observer, ni toujours voyager; mon objet est moins de

vous tracer l'itinéraire d'Espagne que de vous apprendre ce qu'est l'Espagne; ce qu'est son gouvernement intérieur, sa police, son industrie, son commerce; ce que sont ses forces, ses ressources, ses mœurs différentes, ses différens usages, ses arts, ses meilleures productions littéraires, etc. Je n'hésiterai même pas de recueillir certains points capitaux ou simplement piquans de son histoire, sur lesquels nous n'avons que des notions problématiques. Je saisirai tous les moyens de les puiser dans leurs vraies sources; seul moyen aussi d'en parler avec certitude.

C'est ce qui m'engage à vous adresser aujourd'hui une notice sur la célèbre Isabelle de Castille; sur cette reine qui acheva de consolider la puissance d'un royaume qu'elle avait peut-

être usurpé.

Elle était née à Madriga, en 1451, le 23 avril. Elle eut pour père Jean II, roi de Castille; et pour mère Isabelle, infante de Portugal. Elle eut aussi deux frères; l'un nommé Henri, l'autre Alphonse. Henri, l'aîné des deux, et qui était également celui d'Isabelle, monta sur le trône après la mort de son père. Il avait épousé Jeanne de Portugal. Cette princesse accoucha, en 1462, d'une fille qui fut, comme elle, nommée Jeanne. Aucune naissance

ne fut plus célébrée, ni plus authentique. Les fêtes qu'elle occasionna, et que les grands donnèrent tour-à-tour, durèrent jusqu'à l'assemblée des états. La princesse, qui avait à peine deux mois, y fut apportée dans un magnifique berceau, et reconnue pour héritière de la couronne. L'infant don Alphonse et la princesse Isabelle furent les premiers à lui prêter serment ; tous les grands suivirent sans difficulté leur exemple. Cependant, les uns et les autres disputèrent, par la suite, à cette princesse, la légitimité de sa naissance. En vain le roi protesta-t-il, dans tous les temps, et même à l'heure de sa mort, qu'elle était sa fille légitime; on s'obstina à la croire bâtarde et à le croire impuissant. On n'en crut pas davantage la reine, qui affirmait les mêmes choses que son époux. Henri même daigna se soumettre à un examen juridique. Il est vrai que trois historiens contemporains assurent que les marques de son impuissance n'étaient que trop visibles; mais d'autres pensent que la virilité de l'ame manquait plutôt à ce prince que celle du corps. Avec un peu plus de fermeté dans le caractère, il eût facilement détruit l'effet de ces discours, ou réduit au silence ceux qui l'accréditaient.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Henri, la

princesse Jeanne, héritière naturelle du trône, en fut exclue. On lui préféra Isabelle, qui n'avait plus de frère, et qui, dès l'année 1469, avait épousé Ferdinand d'Arragon, déjà déclaré roi de Sicile. Il était né de ce mariage, l'année d'après, une princesse qui portait le même nom que sa mère. On raconte, à l'occasion de cette naissance, une anecdote qui peut donner une idée du caractère et de la fermeté de cette princesse. Elle se fit voiler le visage durant les douleurs de l'enfantement, pour ne laisser paraître aucune marque de faiblesse; et l'on ajoute qu'elle en usa de même dans toutes sortes d'occasions.

Isabelle trouva plus d'un obstacle pour arriver au trône. Jeanne réclamait ses droits, et
prétendait les maintenir. Ils lui avaient été confirmés par le testament de son père. Elle avait
pour elle une grande partie de la nation, et
pouvait être appuyée de toutes les forces du
Portugal. Madrid la reconnut pour sa souveraine, tandis qu'Isabelle se faisait reconnaître à
Ségovie. Elle était restée dans cette ville par un
motif que les circonstances rendaient bien important: il s'agissait d'engager André de Cabrera
à lui livrer les trésors de la couronne, qui
étaient renfermés dans la citadelle de cette ville,
dont il était gouverneur. Cabrera fit ce que la